



## Lancement du Trophée Vendéenne de Talent 2019



La création de ce concours est partie de plusieurs constats, d'une part, seul un entrepreneur sur 3 est une femme, seul un créateur d'entreprise innovante sur 10 est une femme.

D'autre part, les femmes sont confrontées à de nombreux freins : autocensure, faible accès aux crédits, articulation des temps de vie...

En 2018, ce sont plus de 43 femmes qui ont postulé aux Trophées, en quête d'une reconnaissance de leur investissement au service de l'entrepreneuriat vendéen. La soirée de remise des Trophées a vu l'émergence de profils de femmes différents mais toutes animées d'un dynamisme et d'une volonté forte de se démarquer.

Forte de ce succès, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire - Délégation Vendée, en partenariat avec la Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de la Préfecture et le Rotary Club de la Roche sur Yon, lance le **seconde Edition du Trophée Vendéenne de Talent**. Mme Annick BILLON, sénatrice, sera une nouvelle fois la marraine du Trophée.

Ce concours, soutenu par de nombreux partenaires, a pour but de promouvoir l'entrepreneuriat des femmes en leur donnant les meilleures chances de succès, puis en leur proposant un accompagnement et un soutien appropriés.

Ce trophée est dédié aux femmes, cheffes d'une entreprise vendéenne immatriculée après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et avant le 8 mars 2019 et comptant moins de 50 salariés (ETP), quelle que soit sa forme juridique et quelle que soit son activité. Le trophée comporte 3 catégories :

- Trophée de l'innovation : Lié au caractère global, singulier ou pluriel, de l'innovation initiée par la candidate : marketing, stratégique, technologique, numérique, humaine... ;
- Trophée de l'audace : Lié à la volonté, à la prise de risque, à la nouveauté, à l'enthousiasme, à la détermination... de la candidate ;
- Trophée de la jeunesse : Candidate de moins de 30 ans alliant toutes ou quelques-unes des qualités constitutives des 2 prix précédents.

Chaque trophée sera, entre autres, doté de **2 000 €**.

La remise des Trophées aura lieu le jeudi 3 octobre 2019.



**Audrey GALLARD**

*Chargée de projets Développement Economique et Territorial  
Réfèrent-Conseil Métiers d'Art – Délégation Vendée*

☎ 02 51 44 35 40

[agallard@artisanatpaysdelaloire.fr](mailto:agallard@artisanatpaysdelaloire.fr)